



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250
Tél. 05 61 27 63 43
Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

Arrêté municipal portant autorisation
d'occupation du domaine public
RUE DE LA MONTAGNE

Arrêté n°59.2023

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
VU le code de la voirie routière,

VU la demande en date du 24/11/2023, par laquelle L'entreprise RAMOND MACONNERIE sollicite l'autorisation
d'occuper le domaine public communal en vue de réaliser des travaux au 65 rue de la montagne.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux
alentours ;

ARRETE :

Article 1er : L'entreprise RAMOND MACONNERIE, est autorisée à occuper les places de parking
situées en face du 65 rue de la montagne, pour son engin de levage et son camion, le temps des
travaux, soit du Lundi 04 Décembre 2023 à 07h00 jusqu'au Vendredi 15 Décembre 2023,
à 18h00. La circulation et le stationnement des véhicules seront autorisés.

Article 2 : L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra également être
possible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à rendre le domaine public en parfait état de propreté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la
commune de Vaudreuil.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuil est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à VAUDREUILLE, le 28/11/2023

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.